



Marc Ravalomanana, Président de Madagascar de mai 2002 au 17 mars 2009

Une première dans les annales de l'Histoire politique de Madagascar, à propos de génocides qui ne disent pas leur nom : contrairement à l'amiral Didier Ratsiraka, dont on a clairement entendu la voix donnant des ordres de tirer sur la foule, le 10 août 1991 -qui n'a fait l'objet d'aucun poursuite judiciaire jusqu'à présent-, Marc Ravalomanana, président démissionnaire, a été jugé et condamné à la prison à perpétuité.



Me Hanitra Razafimanantsoa

Voici la version officialisée par Me Hanitra Razafimanantsoa, l'un des avocats du président démissionnaire et aussi avocat attitré du groupe Tiko : "***M. Ravalomanana a été condamné par défaut aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre et complicité de meurtre***".



7 février 2009. Ne jamais oublier que le sang des martyres crie toujours que justice soit faite

Sentence prononcée après un procès de deux jours et une nuit qui s'est achevé, ce samedi 28 août 2010, vers 6h du matin (heure de Madagascar), au palais de justice d'Anosy Antananarivo, devant la cour criminelle. Marc Ravalomanana a été reconnu coupable d'avoir donné directement les ordres pour tirer sans sommation sur la foule.

Avec Marc Ravalomanana, et pour la même sentence, sont condamnés :

- **le général Raelina** qui a été reconnu coupable d'avoir été le donneur d'ordre direct ;

- **le colonel Ralamboarison Serge** ;

- **le gendarme GP2 Fikisy Lidy**, tireur d'élite qui a délibérément fait feu sur la foule, parmi d'autres tireurs embusqués, à l'intérieur et à l'extérieur (bâtiments administratifs) du palais d'Ambohitsorohitra, dont **le caporal Jeannot Fatima, l'adjudant Kotokely Manahirana**

,
le colonel Ambroise Razanakoto

,
le colonel Jadifara

,
le capitaine René Berthin

.

Il y a eu d'autres condamnés à perpétuité, ils sont quatorze au total pour être plus précis, mais ces condamnés sont les plus connus du public. Par ailleurs, ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement avec sursis :

- le commissaire Rakotovao Nambinintsoa (Nambininy) ;

- Richard Randrianarimanana, directeur adjoint de la sécurité présidentielle ;

- Randrianandraina Ralitera.

Au total, ils étaient 18 co-accusés qui ont comparu devant la cour criminelle.

Quant à Odilon Parfait, il a été relaxé au bénéfice du doute.

